

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 23 août 2022 à 20H30.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

5. FINANCES

5.1 Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

6.1 Mandat WSP pour mise à jour infrastructure municipale

6.2 Mandat WSP collaboration 269

6.3 Adoption du second projet de règlement

6.4 Mandat MRC transition 4 nord 2023

6.5 Tamis

7. PERSONNEL

7.1 Voirie Hiver

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande dans le programme soutien aux initiatives en loisir et en sport

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

11.1 Aide pour les Grands Feux

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-224 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2022-08-225 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet et d'ajournement du 19 juillet.

4. LÉGISLATION

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2022-08-226 **Considérant** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de juillet 2022 au montant total de 1 051 105.88 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 61 733.91 \$
Factures payées : 870 237.63 \$
Factures à payer : 119 134.34 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. MANDAT WSP POUR MISE À JOUR INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

2022-08-227

Considérant que des travaux aux infrastructures municipales doivent être effectués ;

Considérant que la municipalité doit mandater un superviseur pour ces travaux qui seront effectués à taux horaire;

Considérant que pour se faire celle-ci a besoin des services d'une firme d'ingénierie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à mandater la firme WSP pour la surveillance des travaux.

6.2. MANDAT WSP COLLABORATION 269

2022-08-228

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire effectuer des travaux sur la route 269 ;

Considérant que la municipalité doit mandater une firme d'ingénierie pour l'accompagner dans l'analyse de ces travaux ;

Considérant que monsieur Olivier Bourque de la firme WSP peut effectuer ces travaux à un tarif à l'heure ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit octroyé à M. Olivier Bourque de la firme WSP.

6.3. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

2022-08-229

Considérant qu'une période de consultation a eu lieu du 22 juin 2022 au

15 août 2022 inclusivement ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 août 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le second projet de règlement no 214-2022 amendant le règlement no 55-2006 relatif au zonage afin d'agrandir la zone commerciale Ca-13 (pour y inclure les lots 5 059 997 et 5 060 128) à même la zone industrielle I-6, en bordure de la rue Jobin et afin d'agrandir la zone commerciale Ca12 (pour y inclure les lots 5 061 282 et 6 031 506) à même la zone publique et institutionnelle P-1, en bordure de la rue Ennis soit et est adopté par le conseil ;

Que la présente résolution ainsi que le second projet de règlement no 2142022 amendant le règlement de zonage no 55-2006 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

Que le texte du second projet de règlement no 214-2022 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

6.4. MANDAT MRC TRANSITION 4 NORD 2023

2022-08-230

Considérant que la municipalité désire effectuer la réfection d'un ponceau transversal dans le rang 4 Nord ;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan a effectué des relevés et a préparé les plans et devis du projet ;

Considérant que la Municipalité a besoin de services d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux à un taux horaire ;

Considérant que la Municipalité a fait une demande à la firme d'ingénierie de la MRC Beauce Sartigan pour déposer une soumission pour les travaux de surveillance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit octroyé à la firme d'ingénierie de la MRC Beauce Sartigan pour effectuer une surveillance des travaux avec un taux horaire.

6.5. TAMIS

2022-08-231

Considérant que dans le cadre du programme PRABAM la municipalité a obtenu une aide financière pour améliorer ses bâtiments municipaux ;

Considérant que la municipalité désire remplacer son tamis qui est rendu désuet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate l'entreprise construction GBM pour déposer une offre de service pour le remplacement du tamis au garage municipal.

7. PERSONNEL

7.1. VOIRIE HIVER

2022-08-232

Considérant que la municipalité a de grands besoins en main-d'œuvre pour le déneigement en période hivernale ;

Considérant que monsieur Michel Grondin nous a démontré son intérêt pour le déneigement de la saison 2022-2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que monsieur Michel Grondin soit embauché pour l'hiver 2022-2023 selon les modalités de la convention collective en place.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE DANS LE PROGRAMME SOUTIEN AUX INITIATIVES EN LOISIR ET EN SPORT

2022-08-233

Considérant que l'Unité régionale de loisir et de sport offre une aide financière dans le programme Soutien aux initiatives en loisir et en sport ;

Considérant que la Municipalité répond aux critères du programme ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut déposer une demande d'aide financière pour la réfection du terrain de tennis ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à effectuer une demande d'aide financière de 2 500\$ pour la réfection du terrain de tennis ;

Que la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ainsi que ceux reliés au projet découlant de l'obtention de la subvention.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de juillet 2022

11. AIDE POUR LES GRANDS FEUX

2022-08-234 **Considérant** que le comité des Grands Feux sollicite l'aide de la municipalité pour leur activité;

Considérant que le conseil désire aider le comité des Grands Feux pour l'installation du site ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise les employés de voirie à monter le site pour l'activité des Grands Feux.

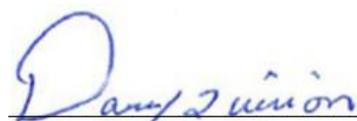
12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

2022-08-235 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier

